SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 23 novembre 2020, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire Alain Carrier**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
monsieur Alain D'Auteuil, conseiller
monsieur John Husk, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller

En visioconférence :

madame Catherine Lassonde, conseillère
madame Annick Bellavance, conseillère
monsieur William Morales, conseiller

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe
Me Claude Proulx, directeur de cabinet
M. Dominic Villeneuve, directeur, Service des communications
M. Denis Jauron, directeur, Service de l'urbanisme

Lecture de la réflexion

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et fait lecture d'une réflexion.

1267/11/20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1268/11/20 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 novembre 2020

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 et que tout semble conforme,

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

La greffière fait part aux membres du conseil de la réception des lettres suivantes :

Ministre des Transports, responsable de la région de l'Estrie
Réf. : Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local - Projet : Réfection du chemin Hemming.

Réf. : 2e versement prévu au Programme de subvention au transport adapté (PSTA) pour l'année 2020.

Gouvernement du Québec
Réf. : Contribution financière en vertu du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1b et 2.

Centre d'information et de référence
Réf. : Arrivée du service 211 sur notre territoire.

Office d'habitation Drummond
Réf. : Désignation d'un administrateur au conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond.

REMERCIEMENTS

Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)

1269/11/20 Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 17 novembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 17 novembre 2020 est déposé aux archives de la Ville par madame Annick Bellavance.

1270/11/20 **Résolution affirmant que la bannière officielle de la Ville de Drummondville est le drapeau arborant ses armoiries**

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville affirme que sa bannière officielle est le drapeau arborant ses armoiries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1271/11/20 **Prolongation au 30 septembre 2021 du mandat du chantier sur la participation citoyenne et les budgets participatifs**

Sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la prolongation au 30 septembre 2021 du mandat du chantier sur la participation citoyenne et les budgets participatifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1272/11/20 **Signature d'une convention à intervenir avec Le Groupe IMAGI Communication inc. relativement à la publicité liée au système de transport en commun pour les années 2021-2025 (CV20-2197)**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par madame Annick Bellavance,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention à intervenir avec le Groupe IMAGI Communication inc. relativement à la publicité liée au système de transport en commun, pour les années 2021-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1273/11/20 **Désignation de monsieur Alain Martel à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond (OHD)**

Sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que la Ville de Drummondville désigne monsieur Alain Martel à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond (OHD) du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1274/11/20 **Versement d'une subvention spéciale au Comptoir alimentaire Drummond et à la Tablée populaire à la hauteur de 25 000 $ chacun, en lien avec les impacts de la COVID-19 et le plan de relance de la Ville de Drummondville, afin de soutenir la population dans les besoins alimentaires pour le temps des Fêtes**

Sur proposition de monsieur Alain D'Auteuil,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention spéciale au Comptoir alimentaire Drummond et à la Tablée populaire à la hauteur de 25 000 $ chacun, en lien avec les impacts de la COVID-19 et le plan de relance de la Ville de Drummondville, afin de soutenir la population dans les besoins alimentaires pour le temps des Fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1275/11/20 **Versement d'une commandite de 1 500 $ au centre de diffusion et développement artistique AXART**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur William Morales,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède au versement d'une commandite de 1 500 $ à Axart pour l'organisation de 3 expositions d'œuvres d'art à l'hôtel de ville, pris à même le budget de l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1276/11/20 Location de machinerie avec opérateur pour le déneigement - Lot 12 (Appel d'offres no DR20-PUB-053)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la soumission de la compagnie Garage F.L.N. Lefebvre inc. au montant total annuel moyen de 36 792,00 $ (taxes incluses) pour le lot 12 soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1277/11/20 Travaux de réfection du système de chaux de l'usine de traitement d'eau (UTE) (Appel d'offres no DR20-PUB-059)

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Alain D'Auteuil,

il est résolu que la soumission de la compagnie Construction Deric inc. au montant total de 395 376,03 $ (taxes incluses) soit retenue, étant la plus basse soumission reçue conforme.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1278/11/20 Dépôt de la liste d'embauche, de promotion et de mouvement de main-d'œuvre des employés

La liste d'embauches ainsi que les promotions et les mouvements de main-d'œuvre suivante sont déposés par monsieur Yves Grondin conformément aux activités intervenues sous la délégation du directeur du Service du capital humain entre le 1er au 20 novembre 2020 :

Embauche employés surnuméraires :

Brigadiers substituts : Luc Gendron,
Glori Ann Moscovitch
Carole Marchildon

1279/11/20 **Nomination au poste cadre permanent de planificateur de projet, à la Direction de l'ingénierie et de l'environnement**

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville procède à la nomination de madame Geneviève Roger au poste cadre permanent de planificatrice de projet à la Direction de l'ingénierie et de l'environnement, aux conditions suivantes :

- Salaire : Classe 35-6, échelon F et 3 semaines de vacances

- Autres conditions : Conformes aux conditions de travail du personnel cadre et de soutien;
- Période de probation : 6 mois consécutifs;
- Date d'entrée en fonction : À déterminer par le directeur de la Direction de l'ingénierie et de l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1280/11/20 **Autorisation de signature des documents du Régime rétrospectif de tarification de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)**

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve le choix de limite à sept fois le salaire assurable maximum de 2021 et de mandater le directeur du Service du capital humain pour signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tout document permettant de donner application aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1281/11/20 **Suspension sans solde de trois (3) journées pour un employé permanent col bleu**

Sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la suspension sans solde de trois journées pour l'employé permanent col bleu no 1503.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1282/11/20 **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires**

La greffière informe la population que tous les élus municipaux ont, conformément aux articles 357 à 363 inclusivement de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, déposé la déclaration des intérêts pécuniaires.

1283/11/20 **Signature d'un acte de renonciation à des servitudes de non-accès à intervenir avec le ministre des Transports relativement aux lots 6 383 405 et 3 936 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond - boulevard de l'Université (RV20-3590)**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un acte de renonciation à des servitudes de non-accès à intervenir avec le ministre des Transports relativement aux lots 6 383 405 et 3 936 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond - boulevard de l'Université.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1284/11/20 **Autorisation préalable à l'établissement d'une servitude de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover envers la Ville de Drummondville pour le raccordement de la conduite sanitaire (CV20-3617)**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise préalablement l'établissement d'une servitude de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover envers la Ville pour le raccordement de la conduite sanitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1285/11/20 **Autorisation d'entreprendre des procédures d'expropriation des lots 4 352 276, 4 352 279, 4 351 411 et 4 352 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond**

ATTENDU QUE la Ville peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ c. E-24), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales;

sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par monsieur Alain D'Auteuil,

il est résolu :

– QUE la Ville autorise l'acquisition par expropriation des lots 4 352 276, 4 352 279, 4 351 411 et 4 352 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, et ce, aux fins de développement d'un parc industriel et, qu'en conséquence, tout avocat du Service des affaires juridiques soit autorisé, pour et au nom de la Ville, à entreprendre les procédures et démarches à cet effet ainsi que signer tout document utile ou nécessaire;

– QUE les sommes nécessaires à ces procédures et acquisitions soient financées par le règlement d'emprunt numéro RV19-5052 « Règlement décrétant des dépenses relatives à l'achat de terrains et nécessitant un emprunt de 3 900 000 $ à cette fin (règlement parapluie) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1286/11/20 **Autorisation d'entreprendre des procédures d'expropriation du lot 4 349 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond**

ATTENDU QUE la Ville peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ c. E-24), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire aux fins de réserve foncière;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu :

– QUE la Ville autorise l'acquisition par expropriation du lot 4 349 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, et ce, aux fins de réserve foncière afin notamment d'assurer le développement harmonieux de ce secteur et, qu'en conséquence, tout avocat du Service des affaires juridiques soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Drummondville, à entreprendre les procédures et démarches à cet effet ainsi que signer tout document utile ou nécessaire;

– QUE les sommes nécessaires à ces procédures et acquisitions soient financées par le règlement d'emprunt numéro RV19-5052 « Règlement décrétant des dépenses relatives à l'achat de terrains et nécessitant un emprunt de 3 900 000 $ à cette fin (règlement parapluie) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1287/11/20 **Désignation des personnes autorisées à délivrer des constats pour toute infraction à l'une des dispositions du Titre XII du stationnement et de l'immobilisation du règlement no 3500**

Sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville désigne messieurs Jimmy de Nobile, John Albert Melo Almeida, Danny Bélair et Alexandre Leblanc ainsi que madame Charline Trinque comme personnes autorisées à délivrer, au nom de la Ville de Drummondville, des constats d'infraction dans le cadre de l'application de la réglementation du stationnement de nuit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1288/11/20 **Appui à la demande de financement au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et autorisation de signature**

Sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par monsieur Alain Martel,

il est résolu :

QUE la Ville de Drummondville appuie la demande de financement au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le dépôt d'un projet au programme d'appui des collectivités, phase 1.

QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la convention d'aide financière à intervenir avec le MIFI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1289/11/20 **Signature d'une entente de services à intervenir avec Parc Aventure Drummond pour la gestion de la Courvalloise 2020-2021 (CV20-3039)**

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste

dûment appuyée par madame Cathy Bernier

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ou à défaut le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de services à intervenir avec Parc Aventure Drummond pour la saison hivernale 2020-2021, de verser une subvention de 61 000 $ (plus taxes applicables) pour la gestion de la Courvalloise , des sentiers de raquettes et de fatbikes et un montant de 7 650 $ (plus taxes applicables) pour l'entretien et l'achat de matériel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1290/11/20 **Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux d'aménagement dans la rivière Saint-Germain, secteur rue de la Topaze**

Sur proposition de monsieur John Husk,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le directeur du Service de l'environnement soit et est par la présente autorisé à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de* l'environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux d'aménagement dans la rivière Saint-Germain dans le secteur de la rue de la Topaze.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1291/11/20 **Décret de divers travaux relatifs au règlement d'emprunt no RV19-5178**

Sur proposition de Alain Martel,

dûment appuyée par Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise le décret de nouveaux travaux tels que détaillés en annexe, lesquels totalisent un montant de 220 000 $ à être financés par le règlement no RV19-5178 dûment approuvé par le ministère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1292/11/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de permettre une piscine creusée et ses accessoires en cour avant et d'augmenter la hauteur maximale d'une clôture la ceinturant au 131 du chemin du Golf**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Jean Charest,

dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- permettre une piscine creusée et ses accessoires en cour avant;
- augmenter d'un mètre (1 m) à un virgule quatre mètre (1,4 m) la hauteur maximale de la clôture ceinturant la piscine creusée et ses accessoires en cour avant;

à la condition que la piscine soit implantée à une distance de plus de douze mètres (12 m) de la ligne avant de terrain, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 426 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 131 du chemin du Golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1293/11/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet d'augmenter la marge avant maximale, de réduire la distance minimale d'une aire de chargement/déchargement en cour avant et d'augmenter la largeur maximale de 2 portes sur la façade principale au 2950 de la rue Marie-Curie**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- augmenter de huit virgule huit mètres (8,8 m) à vingt-deux mètres (22 m) la marge avant maximale;
- réduire de cent mètres (100 m) à quarante-deux mètres (42 m) la distance minimale d'une aire de chargement/déchargement en cour avant;
- augmenter de deux virgule quinze mètres (2,15 m) à deux virgule soixante-cinq mètres (2,65 m) la largeur maximale des portes des aires de chargement/déchargement sur la façade principale;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 6 154 381 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 2950 de la rue Marie-Curie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1294/11/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de permettre une véranda en cour latérale au 411 de la rue Ferland**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à permettre une véranda trois saisons à même un balcon existant au 2e étage du bâtiment principal en cour latérale droite, **aux conditions suivantes** :

- que le verre soit clair et les moulures en aluminium soient de couleur pâle;
- que la véranda n'excède pas une saillie de deux mètres (2 m) et une superficie est de neuf mètres carrés (9 m^2);

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 134 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 411 de la rue Ferland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1295/11/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la distance minimale entre une rampe pour personnes handicapées et une ligne latérale de terrain au 1465 de la rue Saint-Aimé**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de monsieur Alain D'Auteuil,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- réduire d'un virgule cinq mètre (1,5 m) à un mètre (1 m) la distance minimale d'une rampe pour personnes handicapées;

à la condition que le garde-corps et les barrotins de la rampe soient peints ou teints de couleur pâle, et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 3 534 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1465 de la rue Saint-Aimé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1296/11/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de permettre des terrasses en cour avant, d'augmenter la saillie maximale des murs ressauts et de permettre les appareils de climatisation sur les terrasses au 1800 de la rue Montplaisir**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Cathy Bernier,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

- permettre des terrasses en cour avant;
- augmenter de deux mètres (2 m) à deux virgule sept mètres (2,7 m) la saillie maximale de murs ressauts (murs d'intimité entre les terrasses);
- autoriser les appareils de climatisation sur les terrasses, **à la condition** que ceux-ci soient localisés derrière le garde-corps et installés sans excéder la hauteur de ce dernier;

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 799 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 1800 de la rue Montplaisir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1297/11/20 **Résolution autorisant une dérogation mineure qui aura pour effet de réduire la marge arrière applicable à un agrandissement du bâtiment principal au 380 de la rue Rocheleau**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance tenue le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal L'Express, invitant toutes les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

sur proposition de madame Annick Bellavance,

dûment appuyée par monsieur Dominic Martin,

il est résolu que la Ville de Drummondville autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 4300 visant à :

– réduire de quinze mètres (15 m) à quatre mètres (4 m) la marge arrière minimale applicable à un agrandissement du bâtiment principal, **à la condition**, que la longueur du mur où la distance est dérogatoire n'excède pas quarante mètres (40 m),

et ce, pour l'immeuble situé sur le lot 4 101 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, soit au 380 de la rue Rocheleau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1298/11/20 Demande d'annulation du nom Yvan-Millar pour la dénomination d'une voie de circulation

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'annulation du nom de Yvan-Millar pour la dénomination d'une voie de circulation s'inscrit dans le contexte de la vente du lot où se situe ladite voie de circulation puisque celle-ci deviendra un espace de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la rue Yvan-Millar ne possède pas de caractère de rue;

CONSIDÉRANT QUE le nom a été adopté par résolution (820/12/79) le 10 décembre 1979;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie a officialisé le nom le 11 juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE le nom « Ivan-Millar » sera inclus dans la liste des noms de rues disponible pour une autre voie de circulation à dénommer.

CONSIDÉRANT QUE selon les sources disponibles :

– l'écriture du nom est Ivan Millar;
– il est né en 1887 à Drummondville;
– il s'est enrôlé le 15 février 1915 dans le 5th Canadian Mounted Rifles;
– il a combattu en Belgique et fut blessé le 1er novembre 1917;
– il est revenu au pays après 4 ans et demi outre-mer et fut démobilisé le 5 juin 1919;
– il est devenu registrateur du Comté de Drummond durant de très nombreuses années,

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et que les membres de la Commission de la toponymie et de la reconnaissance civique recommandent au conseil municipal :

– d'annuler le nom de « rue Yvan-Millar » sur une partie du lot 6 383 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond;
– d'inclure le nom de « Ivan Millar » dans la banque de noms disponibles pour la dénomination d'une voie de circulation;

le tout tel qu'illustré sur le plan en annexe à titre indicatif et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1299/11/20 **Demande de modification à la MRC de Drummond du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « 422 Transport de matériel par camion (infrastructure) » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde) au 675 du boulevard Lemire Ouest (partie du lot 4 433 069) et d'autoriser l'agrandissement du site à l'intérieur de la zone d'habitation H-5102-1 soit aux 595 et 615 du boulevard Lemire Ouest (lots 4 435 468 et 4 435 469)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville demande à la MRC de Drummond des modifications au schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « 422 Transport de matériel par camion (infrastructure) » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde) au 675 du boulevard Lemire Ouest (partie du lot 4 433 069 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond)) et d'autoriser l'agrandissement du site à l'intérieur de la zone d'habitation H-5102-1 soit aux 595 et 615 du boulevard Lemire Ouest (lots 4 435 468 et 4 435 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond);

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise Groupe TYT consiste à autoriser l'usage « 422 Transport de matériel par camion (infrastructure) » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde) au 675 du boulevard Lemire Ouest (partie du lot 4 433 069 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond) et d'autoriser l'agrandissement du site d'une superficie totale de sept mille cinq cent quatre-vingt-six mètres carrés (7 586 m^2) à l'intérieur de la zone d'habitation H-5102-1 soit aux 595 et 615 du boulevard Lemire Ouest (lots 4 435 468 et 4 435 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond);

CONSIDÉRANT QUE le Groupe TYT est une entreprise de Drummondville en affaire depuis plus de 40 ans qui emploie 275 employés, dont soixante-quinze pour cent (75 %) de ceux-ci sont basés à Drummondville et qui connaît une croissance soutenue depuis les 25 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe TYT exerce présentement ses activités en droits acquis à l'intérieur de la zone agricole provinciale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a obtenu des autorisations de la CPTAQ :

- en 1987, afin d'y exercer les activités liées au transport de marchandises par camion au 675 du boulevard Lemire Ouest sur une superficie de vingt-huit mille cent dix mètres carrés (28 110 m^2);
- en 2004, afin de procéder à l'agrandissement du site d'une superficie supplémentaire de dix-sept mille cinq cents mètres carrés (17 500 m^2), pour agrandir les aires de stationnement des véhicules de livraison et l'aménagement d'un second chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) emplacements résidentiels visés par la demande sont localisés à l'intérieur d'un ilot résidentiel déstructuré ayant fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ et négociée par la MRC de Drummond en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet implique :

- l'agrandissement du bâtiment principal soit le siège social de l'entreprise d'une superficie actuelle de huit cent quatre-vingts mètres carrés (880 m^2) à deux mille deux cent trente mètres carrés (2 230 m^2);
- l'aménagement d'une aire de stationnement de cent quatre-vingt-quatre (184) cases pour le stationnement des véhicules personnels des employés;
- l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieure composée de trente-six (36) cases de stationnement pour les véhicules de livraison de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la demande provient du propriétaire de l'entreprise, Monsieur Patrick Turcotte, et est appuyée par la SDED;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est présentement saturée en terrain et en bâtiment sur ses deux (2) sites situés au 675 Lemire Ouest et au 600 de la rue Labonté;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise connaît actuellement une croissance soutenue et dynamique et l'agrandissement du bureau chef, de l'atelier mécanique ainsi que de l'aire de stationnement sont indispensables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite améliorer les commodités de ses employés par la construction d'un gymnase, d'une cuisine commerciale pour l'élaboration de menus pour l'ensemble de ses employés qui sera alimentée par un jardin de légumes et de petits fruits ainsi que pour offrir plusieurs services connexes sur le site soit, entre autres, un service de coiffeur et une garderie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise prévoit investir environ 3,5 millions pour la réalisation de ce projet et créer dix (10) emplois;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la zone agricole ne devrait pas avoir pour effet d'entraver le développement économique de cette entreprise et l'expansion de ses activités;

sur proposition de monsieur Dominic Martin,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que la Ville de Drummondville demande une modification à la MRC de Drummond du schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « 422 Transport de matériel par camion (infrastructure) » faisant partie de la classe d'usages I-3 (industrie semi-lourde) au 675 du boulevard Lemire Ouest (partie du lot 4 433 069 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond) et d'autoriser l'agrandissement du site à l'intérieur de la zone d'habitation H-5102-1 soit aux 595 et 615 du boulevard Lemire Ouest (lots 4 435 468 et 4 435 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1300/11/20 **Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - P.I.I.A. (Recommandations positives - C.C.U. du 11 novembre 2020)**

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU No de résolution	**Adresse**	**Objet de la demande**
20.11.03	1120, boul. Saint-Joseph	Enseigne rattachée au bâtiment
20.11.04	3085, chemin Tourville	Démolition du bâtiment
20.11.05	505, rue Celanese	Aménagement de terrain (stationnement)
20.11.06	4260, boul. Saint-Joseph	Agrandissement du bâtiment Rénovation extérieure du bâtiment Aménagement de terrain
20.11.07	2650, avenue Camille-Dreyfus	Nouveau bâtiment

20.11.08	745-749, boul. Foucault	Rénovation extérieure du bâtiment
20.11.09	265, rue Saint-Félix	Rénovation extérieure du bâtiment
20.11.10	2335-2369, boul. Saint-Joseph	Nouveau bâtiment et aménagement de terrain

sur proposition de madame Catherine Lassonde,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que la Ville de Drummondville approuve les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 11 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1301/11/20 Avis de motion du règlement no RV20-5267 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage (Ajustements réglementaires - zones de réserves) et dépôt du projet de règlement

Avis est donné, par monsieur Daniel Pelletier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement no RV20-5267 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage (Ajustements réglementaires - zones de réserves) et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements au plan de zonage, et aux grilles des usages et des normes afin :

- de déplacer les zones de réserve existantes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- de permettre la construction résidentielle sur des terrains localisés aux abords du boulevard Saint-Joseph Ouest, des rues Lagacé et de Bruxelles;
- de permettre la poursuite des développements domiciliaires La Seigneurie II, Le Vigneron et Agora ainsi que l'amorce du développement domiciliaire Les Découvertes.

1302/11/20 Adoption du projet de règlement no RV20-5267 (Ajustements réglementaires - zones de réserves)

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que le projet de règlement no RV20-5267 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour but de :

- d'apporter des ajustements au plan de zonage et aux grilles des usages et des normes afin :
    - de déplacer les zones de réserve existantes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
    - de permettre la construction résidentielle sur des terrains localisés en bordure du boulevard Saint-Joseph Ouest, des rues Lagacé et de Bruxelles;
    - de permettre la poursuite des développements domiciliaires La

Seigneurie II, Le Vigneron et Agora ainsi que l'amorce du développement domiciliaire Les Découvertes,

soit et est adopté;

ET QUE ce projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1303/11/20 **Adoption du premier projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser les activités reliées à une entreprise spécialisée dans les travaux de plomberie au 4570 du boulevard Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 octobre 2020;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le premier projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

- d'autoriser l'usage « 6631 Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé) » faisant partie de la classe d'usages C-7 (commerce lié à la construction) dans la zone commerciale C-1225, et plus particulièrement au 4570 du boulevard Saint-Joseph;
- d'autoriser un espace bâti/terrain maximal de 20 pour cent (20 %);
- d'abroger la superficie maximale de revêtement d'acier prépeint (tôle architecturale) sur la façade principale du bâtiment principal.

Aux conditions suivantes :

- aménager une zone tampon d'une superficie minimale de 175 mètres carrés (175 m^2)le long de la ligne arrière et sur une profondeur minimale de 5,9 mètres (5,9 m);
- planter un minimum de 4 conifères et de 3 feuillus dans la zone tampon;
- planter 4 arbres dans la cour avant.

Il est à noter que les arbres doivent présenter un diamètre minimal de cinquante millimètres (50 mm) mesuré à 0,15 mètre (0,15 m) à partir du niveau moyen du sol et une hauteur minimale de 2,5 mètres (2,5 m) lors de la plantation.

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint à l'annexe I, soit sur le lot 3 897 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond,

soit et est adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1304/11/20 **Adoption du second projet de règlement no RV20-5280-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'agrandir une zone commerciale à même la zone résidentielle voisine afin de permettre l'agrandissement d'un stationnement du côté sud-ouest de l'intersection de la rue Surprenant et du boulevard Saint-Joseph**

Sur proposition de monsieur Alain Martel,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le second projet de règlement no RV20-5280-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour but :

– d'agrandir la zone C-502 à même une partie de la zone H-512 de manière à inclure un terrain composé du lot 4 135 220 et situé sur la rue Surprenant;

La zone commerciale C-502 est délimitée approximativement par le boulevard Saint-Joseph, les rues Surprenant et Saint-Albert et la ligne arrière des lots donnant sur le boulevard Saint-Joseph.

La zone résidentielle H-512 est délimitée approximativement par la rue Surprenant ainsi que l'arrière-lot des terrains donnant sur les rues Notre-Dame et Saint-Alfred et du boulevard Saint-Joseph,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de règlement peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monsieur le maire demande le vote :

9 membres ont voté pour :	**3 membres ont voté contre :**
Dominic Martin, Stéphanie Lacoste, Daniel Pelletier, Cathy Bernier, Jean Charest, Catherine Lassonde, William Morales, Alain Martel, Yves Grondin	Alain D'Auteuil, John Husk, Annick Bellavance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1305/11/20 **Adoption du second projet de résolution relatif aux PPCMOI visant à autoriser les activités reliées à l'excavation et à la construction de routes au 775 du boulevard Lemire**

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 25 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 26 octobre 2020;

sur proposition de monsieur Alain D'Auteuil,

dûment appuyée par madame Stéphanie Lacoste,

il est résolu que le second projet de résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, et qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

– d'autoriser les usages « 6623 Service de construction de routes, de trottoirs et de pistes (entrepreneur général) » et « 6646 Entreprise d'excavation » faisant partie de la classe d'usages I-4 (industrie lourde), ainsi que l'usage « 4879 Autres activités de récupération et de triage » faisant partie de la classe d'usages « sous restriction » dans les zones I-370 et I-373, et plus particulièrement au 775 du boulevard Lemire,

soit et est adopté;

ET QUE ce second projet de résolution peut faire l'objet de demandes d'approbation référendaire suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1306/11/20 **Adoption du règlement no RV20-5269-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de 6 logements sur 3 terrains situés sur le côté sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-IX et Pie X**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné sous le numéro de résolution 1159/10/20 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le règlement a pour objet d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de six (6) logements sur trois (3) terrains situés sur le côté sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-IX et Pie X;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Daniel Pelletier,

il est résolu que le règlement no RV20-5269-1 modifiant le règlement no 4300 relatif au zonage ayant pour but :

– de créer la zone d'habitation H-1137-1 à même une partie de la zone commerciale C-1122. Cette nouvelle zone inclut de façon approximative des terrains situés au sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-IX et Pie-X;
– d'autoriser à l'intérieur de la zone H-1137-1 nouvellement créée, les classes d'usages H-1 (Habitation unifamiliale), H-4 (Habitation multifamiliale) d'un maximum de six (6) logements et C-2 (commerce local) de structure isolée et prévoir en conséquence toutes les normes applicables à la construction des bâtiments, au lotissement et à l'aménagement de terrain;

La zone commerciale C-1122 inclut approximativement des terrains situés au sud-ouest du boulevard Saint-Joseph entre les rues Pie-X et Lessard,

soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1307/11/20 **Adoption de la résolution relative aux PPCMOI visant à autoriser l'entreposage de pneus et de pièces automobiles dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial existant au 315 de la rue Saint-Henri**

CONSIDÉRANT le règlement no 4305 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 août 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution à la séance du 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution à la séance du 9 novembre 2020;

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par madame Catherine Lassonde,

il est résolu que cette résolution en vertu du règlement no 4305 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Ville de Drummondville, qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition contraire au règlement de zonage no 4300 de la Ville de Drummondville :

– autoriser l'usage « 6379 Autres entreposages » au 315 de la rue Saint-Henri,

soit et est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1308/11/20 **Dépôt d'un certificat relatif au règlement no RV20-5281 décrétant un emprunt de 344 000 $ pour le financement du programme de rénovation Québec - programmation 2020-2021 - Résultat : aucune signature reçue**

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement suivant :

Règlement no RV20-5281 décrétant un emprunt de 344 000 $ pour le financement du programme de rénovation Québec - programmation 2020-2021 – Résultat : aucune signature reçue.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Condoléances

Monsieur le maire au nom de ses collègues et des employés municipaux de la Ville de Drummondville offre de sincères condoléances à messieurs Denis et Cébastien Lizotte, respectivement pompier à temps partiel et lieutenant au Service de sécurité incendie de la Ville de Drummondville et à toute la famille à l'occasion du décès de sa mère et grand-mère, madame Doris Fortin;

Félicitations

À monsieur Salvator Ntamahungiro, préposé à la réglementation, au stationnement et au transport en commun, stationnement, politiques et programmes communautaires à la Ville de Drummondville pour la naissance de sa fille Ange-Cathy née le 16 novembre 2020;

À madame Caroline Ledoux, technicienne à la paie au Service du capital humain à la Ville de Drummondville pour la naissance de son fils Xavier né le 18 novembre 2020.

- Certification « Municipalité amie des enfants » (Mme Stéphanie Lacoste)

Madame Stéphanie Lacoste nous mentionne que la Ville de Drummondville a reçu, vendredi le 20 novembre 2020, l'accréditation « Municipalité amie des enfants ». Cette accréditation a été fondée par l'UNICEF pour insister les décideurs municipaux à intégrer les droits des enfants dans leurs politiques, leurs règlements, leurs objectifs et dans leurs structures décisionnelles. La Ville de Drummondville est fière de mettre en lumière l'importance qu'elle accorde à ses enfants et de la place qu'elle leur fait dans la Ville.

- Médaille du lieutenant-gouverneur (M. Jean Charest)

Monsieur Jean Charest mentionne que le Cabinet du lieutenant-gouverneur invite les gens ou les organismes de la Ville de Drummondville à soumettre le nom de personnes ainées qu'ils reconnaissent pour leur rayonnement positif auprès de leurs pairs ou leur communauté. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 1er février 2021, en soumettant leur nom sur le site Web du Cabinet du lieutenant-gouverneur, distinction honorable, médaille du lieutenant-gouverneur. Pour plus d'information, vous pouvez rejoindre madame Sylvie Allie, agente aux politiques et programmes communautaires à la Ville de Drummondville au numéro 819 478-6565.

- Retour sur le dossier : faute à l'éthique (M. Alain D'Auteuil)

Monsieur Alain D'Auteuil revient sur le dossier de la faute d'éthique envoyé à la Commission municipale du Québec (CMQ).

- Canus inc. (entreprise) (M. Alain Carrier)

Monsieur Alain Carrier nous mentionne de l'arrivée sur son territoire de l'entreprise Canus inc., entreprise spécialisée en produits de soins pour la peau au lait de chèvre. Cette nouvelle entreprise investira 14 millions de dollars (14 000 000 $) et créera 30 nouveaux emplois. L'entreprise sera située sur la rue Alfred-Nobel dans le parc industriel - Vitrine 55.

- TTI Climatisation et chauffage (entreprise) (M. Alain Carrier)

Monsieur Alain Carrier nous mentionne de l'arrivée à l'automne 2021 sur son territoire de l'entreprise TTI Climatisation Chauffage inc., grossiste spécialisé en pièces et accessoires de climatisation, de ventilation et de chauffage. Cette nouvelle entreprise investira 10 millions de dollars (10 000 000 $) et créera 25 nouveaux emplois. L'entreprise sera située sur la rue Alfred-Nobel dans le parc industriel - Vitrine 55.

- AERAM - Programme d'aide aux entreprises (M. Alain Carrier)

Monsieur Alain Carrier nous mentionne qu'en étant en zone rouge, plusieurs entreprises, bars et restaurants sont forcés d'être fermés. Il rappelle que le AERAM soutient les entreprises et commerces en remboursant leurs frais fixes à 80 % lorsqu'ils sont accrédités. Monsieur Carrier mentionne qu'il ne faut pas hésiter à contacter la SDED pour demander un soutien.

- HumanWare - Félicitations (M. Alain Carrier)

Monsieur Alain Carrier félicite l'entreprise HumanWare et tout son personnel pour l'obtention de leur plus gros contrat à vie, soit un contrat de 60 millions de

dollars (60 000 000 $) avec la bibliothèque du Congrès des États-Unis d'Amérique, et ce, pour une période de cinq (5) ans. Cette entreprise se spécialise dans la conception et la fabrication de produits technologiques pour personnes vivant avec une déficience visuelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES DE DRUMMONDVILLE

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 décembre 2020

Monsieur le maire informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du conseil aura lieu le 7 décembre 2020.

1309/11/20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Carrier, maire Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.

DRUMMONDville
Capitale du développement

RUE YVAN-MILLAR

ANULATION DE CARACTÈRE DE RUE

ANULATION DE CARACTÈRE DE RUE

Règlement parapluie 20-401 Suivi des travaux (RV19-5178)

Les travaux suivants seront décrétés le "20 Avril 2020" par la résolution "no à venir"

Projet	Description	Budget original	Réalisé PG	Engagé PG	A prévoir	Total	Commentaires	Écart
301	Mise en place des mesures "Apaisement de la circulation"	100 000 $	134 122.86 $	0.00 $	0 $	134 123 $		-34 123 $
302	Réfection pistes cyclables existantes	100 000 $	56 105 $		44 000 $	100 105 $		-105 $
303	Mobilier urbain pistes cyclables existantes	32 500 $	2 366 $	13 114 $	16 500 $	31 980 $		520 $
304	Pavage en régie (rapiéçage mécanique)	370 000 $	269 335 $	98 886 $		368 221 $		1 779 $
305	Réfection chambres de vannes	25 000 $	23 874 $	0 $		23 874 $		1 126 $
306	Construction d'un émissaire pluvial (intersection chemin Hemming et rue Trudel)	78 500 $	0.00 $	0.00 $	0 $	0 $	Projet réalisé en 2019 car urgent	78 500 $
307	Réfection et nettoyage de fossés	100 000 $	99 812 $	4 027 $	0 $	103 839 $		-3 839 $
308	Éclairage au DEL - Étude préparatoire et travaux de conversion	3 275 000 $	1 087 959 $	1 560 860 $	60 000 $	2 708 819 $		566 181 $
401	**Nouveaux trottoirs**							
401-1	Marais-Ombragé	145 000 $	99 600 $	10 155 $	30 000 $	139 754 $	Ouverture des soumission faite	5 246 $
401-2	Vivaldi		106 026 $	13 641 $				
401-3	Boulevard Saint-Joseph Ouest (entre rues Richard et Simard)		45 970 $	4 029 $				
402	Réfection de trottoirs	324 000 $	133 672 $	23 843 $		327 181 $		-3 181 $
403	Aménagement transitoire intersection Mercure et Cartier	33 000 $	0 $	0 $		0 $	Réalisé 2019	33 000 $
404	**Réseau cyclable**		39 771 $	9 278 $		49 049 $		-49 049 $
404.1	Rue Boucherville/Janelle		523 993 $	59 594 $				
404.2	Secteur du Golf		33 251 $	3 735 $				
404.3	Rue St-Pierre		17 225 $	358 $				
404.4	Rue Lalemant		10 093 $	356 $				
404.5	Rue Marais-Ombragé		76 270 $					
405	Aménagement dans le cadre APAVVA (À pied, à vélo, ville active)	833 000 $	0 $	0 $	100 000 $	824 874 $	Ouverture des soumission faite	8 126 $
406	**Réfection de pavage**							
406.1	Boul Saint-Joseph Lot 1							
406.2	Boul Saint-Joseph Lot 2							
406.3	Boul. Des Chutes							
406.4	Rue Robert-Bernard							
406.5	Rue St-Laurent	2 210 000 $	1 993 235.60 $	71 188.24 $		2 064 424 $		145 576 $
406.6	Rue Nadia							
406.7	Rue St-Dominique							
406.8	Rue Chabanel							
406.9	25e Avenue							
406.10	Boul Cusson							
406.11	Rue Hector							
406.12	Rue Pie IX							
406.13	Rue Pie XII							
406.14	Rue Grande-Allée							
406.15	Rue Des Sapins							
406.16	Rue Victorin							
406.17	Rue Côté							
406.18	Rue Florette Lavigne							
406.19	Rue Principale (St-Joachim)	*1 500 000 $*	1 291 296.80 $	56 835.30 $	101 000 $	1 449 132 $		50 868 $
406.20	Honoraires professionnels	200 000 $	67 018.56 $	117 687.88 $	16 000 $	200 706 $	D'ou sort le 20-401-98?	-706 $
407	Réfection chemin du Golf Ouest (incluant réhabilitation des infrastructures souterraines)	1 676 000 $	1 131 525.86 $	65 980.10 $	50 000 $	1 247 506 $		428 494 $
408	Ponceau rue Saint-Pierre / Autoroute 55 et stabilisation cours d'eau - Honoraires	150 000 $	10 960.70 $		100 000 $	110 961 $	IncertainIl semble y avoir un problème avec la propriété du terrain	39 039 $
409	Promenade Rivia - Travaux de stabilisation - Mur autoroute 20	350 000 $	3 044.00 $	6 509.22 $	450 000 $	459 553 $		-109 553 $
410	**Revitalisation du quartier Saint-Joseph**							
410-1	Phase 3 - Réfection de la rue Saint-Albert	30 000 $		6 126.02 $	20 000 $	26 126 $		3 874 $
410-2	Phase 5 - Réaménagement des aires de stationnement autour du marché public	37 000 $	0.00 $	0.00 $	0 $	0 $		37 000 $
410-3	Phase 6 - Réaménagement des rues périphériques	45 000 $	0.00 $	0.00 $	20 000 $	20 000 $		25 000 $
411	Desserte infrastructures - Nouvelle école primaire - rue des Tours	366 000 $	27 107.76 $	52 073.79 $	287 000 $	366 182 $	Le surplus, trottoir + piste cyclable, dans Mobilité durable l'an prochain	-182 $
601	Travaux d'isolement du réseau pluvial La Volière (clapets, vannes, ...)	120 000 $	1 473 $		240 000 $	241 473 $		-121 473 $
	A reclasser		0.00 $	26 766.00 $	0 $	26 766 $		-26 766 $
	TOTAL	**12 100 000 $**	**7 285 106 $**	**2 205 044 $**	**1 534 500 $**	**11 024 649 $**		1 075 351 $

Jean-François Daigle, ing MBA

Montant disponible pour d'autres projets: 1 075 351 $

PROJETS "900" À AJOUTER	Description	A décréter	Réalisé PG	Engagé PG	A prévoir	Total	Commentaires
901	Remplacement véhicule accidenté TP	40 500.00 $	43 074.11 $	0.00 $	0.00 $	43 074 $	
902	Réparation horloge Hôtel de ville	25 000.00 $			25 000.00 $	25 000 $	En attente du décret
	Mise en lumière HDV	35 000.00 $			35 000.00 $	35 000 $	En attente du décret
	Élimination du poste de pompage Lionel Giroux	400 000.00 $			400 000.00 $	400 000 $	En attente du décret
	Dalle de béton - Sureté du Québec	160 000.00 $			160 000.00 $	160 000 $	En attente du décret

Légende

Incertitude sur la réalisation des travaux ou sur le montant inscrit

Complété (ou presque)

11 687 723 $

2020-11-27